

<https://clg-stanislas-limousin-ardentes.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article54>



Journée sécurité routière au collège

- Actualités -



Date de mise en ligne : vendredi 13 novembre 2020

Copyright © Collège ARDENTES - Tous droits réservés

[https://clg-stanislas-limousin-ardentes.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/sites/clg-stanislas-limousin-ardentes/local/cache-vignettes/L400xH225/journee_securite_routiere_2020-a4701.jpg] </img28|center>

Responsabiliser les élèves à la sécurité routière : c'est l'objectif de la journée sécurité routière organisée chaque année au collège Stanislas-Limousin.

Mme Patraud, conseillère principale d'éducation (CPE), était à nouveau aux commandes de l'organisation pour mettre en place l'édition 2020 qui s'est déroulée jeudi.

Comme les années précédentes, tous les élèves de l'établissement, des sixièmes aux troisièmes, étaient concernés et toute la journée, ils se sont montrés réceptifs. Tant mieux, car il est important de prendre conscience de la nécessité d'un comportement responsable dans tous les types de déplacements, que l'on soit piéton, cycliste, ou cyclomotoriste.

Onze ateliers pour tous les élèves

Comme elle en a l'habitude, Mme Patraud avait mis en place pas moins de onze ateliers. Les élèves ont ainsi pu rencontrer les représentants de la Prévention routière, ceux de la SNCF ou encore l'équipe de prévention de la MAIF, ou celle de la Croix-Rouge. Ils ont recueilli nombre de consignes utiles avec le camion info, les ateliers deux-roues et ceux intitulés « EDSR » et « N'Tech ».

La gendarmerie figurait également au rang des intervenants pour mettre en garde les jeunes contre les dangers de la route, l'équipe de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (Anpaa) se chargeant pour sa part de sensibiliser les élèves aux risques liés à l'alcoologie et l'addictologie.

Enfin, présents chaque année, les formateurs de l'Association départementale des transports éducatifs de l'enseignement public (Adatep) sont encore venus prodiguer les bons conseils aux usagers des transports scolaires.

Source : Nouvelle République du 22/10/2020